

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 JANVIER 2013

Le jeudi trente et un janvier deux mille treize, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Chaon, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Étaient présents : MM. Patrick MORIN, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Michel VANNIER, Mme Pascale CAPELLE, Mme Thérèse GAUTIER, MM. Charles de la MESSELIERE, Jean-Marc BERARD, Mme Nathalie BESCHON.

Absent excusé : néant

Convocation le 25 janvier 2013

Mme Thérèse GAUTIER a été nommée secrétaire.

Ordre du jour

- Saison 2013 - Etang communal - dates d'ouverture / fermeture et tarifs
- Réhabilitation du réseau assainissement - choix de l'entreprise - demande de subvention
- Voirie - demande d'aide
- Informations et questions diverses

Le Maire propose une extension à l'ordre du jour

- Boulangerie/épicerie : choix de l'architecte - dépôt du permis de construire.

Saison de pêche - Année 2013

Le Maire propose aux membres du conseil de fixer les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison de pêche 2013 à l'étang de la Croix Saint Marc ainsi que les tarifs :

Dates d'ouverture et fermeture :

- Ouverture : le samedi 09 mars 2013 - 6 heures
- Fermeture : le dimanche 20 octobre 2013 - 18 heures

Tarifs 2013

Les tarifs restent inchangés
soit :

- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
- Carte journalière enfant (de 12 à 16 ans) 1 ligne 3.50 €
- Carte journalière - adulte 2 lignes 6.50 €
- Carte annuelle (habitant de la commune)
 - ✓ Adulte (2 lignes) 48.00 €
 - ✓ Enfant (1 ligne) 20.00 €

Pour ligne flottante ou plombée à l'exclusion de tout autre engin et ligne notamment à la pêche au lancer léger (limité à 4 carpes)

Ventes

- cartes journalière : bar-tabac et mairie
- cartes annuelles : mairie

Un repoissonnement est prévu également.

Réhabilitation du réseau d'assainissement - Travaux 2ème tranche
Choix de l'entreprise

Le Maire rappelle aux membres que la 1ère tranche concernant les travaux sur le réseau d'assainissement sont terminés - le dossier est clôturé (*travaux, facturation et versement des subventions*), et qu'il y a lieu maintenant de poursuivre les travaux de la seconde tranche. (rue des Bruyères, carrefour route de Souvigny, rue des Pins, rue de Lamotte).

Il informe qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises.

Les propositions sont les suivantes :

Noms de l'entreprise/adresse	Devis montant HT en €	Devis montant TTC en €
SOGEA Saint Avertin (37550)	69 702.80	83 364.55
RTC Saint Aignan sur Cher (41110)	77 819.00	93 071.52
DEHP - TP Vineuil (41350)	79 282.50	94 821.87

Après analyse des différentes offres, le conseil municipal à l'unanimité,

- RETIENT la proposition de l'entreprise SOGEA à Saint-Avertin (37550) pour un montant de 69 702.80 € HT soit 83 364.55 € TTC pour l'exécution des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement - 2ème tranche.
- DONNE tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier (*marché selon la procédure adaptée, etc.*)

Réhabilitation du réseau d'assainissement - 2ème tranche
Demande subvention auprès du Conseil Général via l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le Maire et les membres du conseil décident de poursuivre les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement - 2ème tranche.

A ce titre, le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général via l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, en partenariat (guichet unique). Une aide financière au taux le plus élevé soit 30 % minimum des dépenses engagées HT incluant celles liées à un maître d'œuvre et aux contrôles sont accordés par l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'aide apportée auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation du réseau d'assainissement - 2ème tranche de travaux au taux le plus élevé.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

Réhabilitation du réseau d'assainissement - 2ème tranche
Demande subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le Maire et les membres du conseil décident de poursuivre les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement - 2ème tranche.

A ce titre, le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (année 2013). Une aide financière au taux le plus élevé soit 25 % minimum des dépenses engagées HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'aide apportée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux au taux le plus élevé pour la réhabilitation du réseau d'assainissement - 2ème tranche de travaux.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

Voirie : aménagement - travaux - demande d'aide
au titre des produits des amendes de polices

Le Maire présente les divers aménagements de voirie à réaliser afin d'améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes.

Les objectifs sont les suivants :

- "la Caillotièrre" : Après la mise en éclairage de cette voirie dite "chemin de la Caillotièrre", il serait pertinent de continuer son amélioration. La voirie en est encore à l'état brut. Il est préconisé un

nivellement du chemin avec les matériaux existants avec apport de calcaire, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé noir à chaud.

- Rue de la Gaucherie : sécuriser et donner plus de confort aux piétons et aux automobilistes: sciage et démolition des enrobés défectueux. Une remise en état par enrobé noir à chaud est préconisé de part et d'autres de la chaussée.
- Rue du Bon Repos : Cette rue est à l'heure actuelle devenue très dangereuse pour les piétons et surtout pour les deux roues. Il est préconisé un élargissement et une reprise partielle de la chaussée ainsi qu'un parking devant le cimetière.
- Route de Souvigny : passage piétons.

Le Maire rappelle que cette demande de subventions dans le cas où celle-ci serait accordée ne sera utilisée qu'au regard des priorités du programme d'investissement fixé, dans le cas présent la réhabilitation de la boulangerie-épicerie reste la priorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix pour et 5 abstentions (MME Capelle, Beschon, MM. Bérard, de la Messelière et Pivois) : *Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante (Monsieur Morin) La délibération est adoptée.*

- APPROUVE le projet.
- SOLLICITE le Conseil Général pour une subvention au titre des produits des amendes de police.
- DEMANDE l'autorisation de préfinancer les travaux.
- DONNE tous pouvoirs au maire à cet effet.

Boulangerie/épicerie - choix du maître d'œuvre

Dans le cadre de la réhabilitation de la boulangerie/épicerie et son logement, une consultation a été lancée auprès de quatre architectes.

Il précise que sur les quatre architectes consultés, seuls trois ont répondu, à savoir le cabinet LESUEUR-PASQUIER qui ne souhaite pas s'engager, M. Henri OLLITRAUT-BERNARD et M. Antoine SIMONNET ont déposés une offre de prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT Monsieur Antoine SIMONNET architecte DPLG pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre avec un taux d'honoraire de 11%.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

Réhabilitation de la boulangerie/épicerie et logement - permis de construire.

Le Maire rappelle que le conseil municipal vient de décider du choix de l'architecte pour la réhabilitation de la boulangerie/épicerie ainsi que du logement attenant, aussi, il demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher), le dossier de permis de construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à déposer un dossier de permis de construire pour la réhabilitation de la boulangerie/épicerie et le logement sis au 1 route de Vouzon à Chaon.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet notamment pour signer tous documents d'urbanisme liés à cette affaire.

Informations diverses :

- Visite de Monsieur le Sous Préfet : pour une réunion de travail - projets 2013 -
- La signalétique des gîtes sera mise en place prochainement.
- Maison du Braconnage : évacuation des eaux pluviales et réfections diverses.
- Repas des Anciens : dimanche 17 mars 2013.
- La commune a rendez-vous le 13 février avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers pour le projet de la boulangerie.
- La Municipalité remercie vivement l'association des Queniaux pour le diplôme du concours d'illumination de Noël 2012 remis à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée : 22 h 52 *Affichage : 07/02/2013*

Le Maire, Patrick MORIN